37708 - Visiter les tombes pendant le Ramadan

question

Nous est il permis de visiter les tombes pendant le jeûne ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Rien ne s’oppose à ce qu’on aille visiter les tombes pendant le jeûne. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit précisément : En effet, visiter les . Ce qui indique clairement que la visite peut être faite à n’importe quel moment.

D’après Abou Hourayra, le messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit à ses compagnons :

- Lequel d’entre vous a jeûné aujourd’hui ?
- Abou Bakr dit : moi
- Lequel d’entre vous a accompagné un mort jusqu'à sa dernière demeure aujourd’hui ?
- Abou Bakr dit : moi
- Lequel d’entre vous s’est rendu au chevet d’un malade aujourd’hui ?
- Abou Bakr dit : moi
- Lequel d’entre vous a procédé à une aumône aujourd’hui ?
- Abou Bakr dit : moi
- Toute personne qui réunit de tels actes entrera au paradis (rapporté par Mouslim)

Allah le sait mieux.